



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 10940

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'opportunité de prendre des mesures fiscales de nature à relancer le marché automobile. En effet, le déplaçonnement de l'amortissement, la généralisation du système dégressif de l'amortissement et la généralisation de la récupération de la TVA pour les acquisitions automobiles professionnelles - le véhicule à usage professionnel étant, au même titre que toutes autres immobilisations pour lesquelles la TVA est déductible, un investissement productif - peuvent constituer des réponses efficaces aux difficultés du marché automobile. Ces mesures permettraient, en outre, de faire évoluer le parc automobile français vers un ensemble de véhicules plus récents et en bon état de fonctionnement. Il l'interroge sur les mesures fiscales, dont celles précitées, qu'il compte mettre en oeuvre afin de relancer la consommation de ce secteur et de préserver les très nombreux emplois qu'il génère.

Texte de la réponse

Les difficultés du marché automobile français ne sont pas liées au système fiscal français. L'impact négatif à moyen terme des aides octroyées au secteur automobile par les précédents gouvernements souligne, s'il en était besoin, que les solutions budgétaires ou fiscales ne peuvent résoudre tous les problèmes liés aux évolutions technologiques et commerciales de ce secteur d'activité et comportent des effets pervers importants. Il n'est donc pas envisagé d'instituer un nouveau régime d'aide fiscale spécifique pour répondre aux souhaits de certains professionnels de l'automobile, étant observé que les mesures préconisées concerneraient essentiellement les véhicules de tourisme utilisés par les entreprises, soit environ 30 % des voitures neuves.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10940

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1127

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1799